

MINISTÈRE
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS

DIRECTION
DE
l'Enseignement Primaire
3^e Bureau

Objet :

Loi
Saône-et-Loire.

St. Martin-en-Bresse.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 6 juillet 1889.



Minutes
reçues le 10 juillet 1889

Monsieur le *Préfet*, *Chalons*
1^{er} ou 2^e bureau de *M^{re} le Ministre de l'Instruction*
publique Le projet présenté par la commune
de St. Martin *en Bresse* pour objet la construction
d'une école de garçons, à 3 classes, à
laquelle on adjoint une Mairie et une
Justice de paix.
Par dépêche du 6 juillet et M^{re} le Ministre
précédent les observations suivantes:

"Les services administratifs, les
services scolaires et les logements ne sont
pas convenablement séparés: il faut
traverser la cour des élèves pour aller à
la Mairie et à la Justice de paix, et la
Mairie, placée au 1^{er} étage, a la même
entrée, les mêmes passages que les
logements.

"Le logement du directeur est
trop vaste; 80^m seraient suffisants.

"Au point de vue de la
construction, il faut regretter le système
général des maçonneries en moellons
apparents: la pierre de taille substituée
à la brique qui est d'usage ordinaire dans
la contrée et les solives des planchers
posées sur leurs arêtes, causes de

Le dossier.

*Il ne convient
que s. précis
il est à peu
suffisant*
OP

À Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire.

